

Vandœuvres, le 18 mars 2013
Lge -2011/2015 – **CM14**
TB

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 18 mars 2013 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jeremy GARDIOL, Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Julien PRADERVAND, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés : MM. René STALDER et Pierre-Yves LOEPFE.

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à aux participants de cette quatorzième séance de la législature. MM. STALDER et LOEPFE sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2013

- Mme CHRISTE : à la page quatre, mon propos était une question et non une affirmation. Il faudrait remplacer la mention : « Nous avons un mandat d'exclusivité avec la régie Schmidhauser. » par la mention : « Avons-nous un mandat d'exclusivité avec la régie Schmidhauser ? »
- À la suite de cette modification, le procès-verbal est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Vous avez sans doute lu dans la presse ce qu'il s'est dit au sujet du plan directeur cantonal 2030 (ci-après PDCn). L'ACG a reçu M. LONGCHAMP qui tenait à s'adresser aux communes en priorité. Il a fait une démonstration plaisante et convaincante. Il affirme avoir pris en compte les remarques des communes, dans la mesure du possible (information au Conseil d'Etat). Nous n'avons malheureusement pas les documents sous les yeux puisqu'ils étaient encore confidentiels jusqu'au matin même. Il a joint à la deuxième version du projet de PDCn une liste précisant les demandes des communes et

ce qu'elles ont obtenu ou pas. Vandœuvres demandait que les zones sportives y soient inscrites : elles le sont. Nous avons aussi contesté la densification des parcelles du chemin de la Blonde : elle a été retirée. La densification se fera conformément à la LCI modifiée, dont je vous ai parlé dernièrement. Il a maintenu la nécessité et la volonté de construire 50'000 logements, mais il a insisté sur la notion de qualité et pas seulement de quantité. Il affirme que ce chiffre n'est plus seulement un but en soi mais surtout une réserve potentielle. Si d'un jour à l'autre des entreprises quittent Genève, l'objectif sera revu à la baisse. Cette nuance est d'importance.

- Il a aussi insisté sur la nécessité de préserver les espaces verts, cette chance d'avoir une couronne agricole autour de l'agglomération. Conformément au plan d'agglomération, le PDCn sera compact, multipolaire et vert. Il faut construire du logement pour nos enfants, il est indécent de les envoyer loin en France et il faut pratiquer des prix décents, tel est son leitmotiv. Nous avons constaté qu'un dialogue était ouvert avec le Conseil d'Etat. Une philosophie cohérente a remplacé un PDCn qui ne s'occupait que de chiffres, il fallait à tout prix construire. Les PACA et PSD sont devenus des « grands projets », avec un ordre de priorité. Ceux qui sont déjà en cours seront accélérés, les autres, comme celui de la Pallanterie, sont moins pressants car la traversée du lac est remise aux calendes grecques. M. LONGCHAMP a insisté sur des densifications ponctuelles, de la couronne agricole, en Ville de Genève et le long des grands axes. Il s'agit de préserver la zone agricole et les pénétrantes de verdure. La seule ombre au tableau est qu'il n'a pas beaucoup parlé de mobilité.
- La question du financement a aussi été abordée. On dit toujours que les communes qui construisent s'appauvrissent. Le canton s'avance à dire que les communes qui bâtissent pourraient, dans certains cas, bénéficier de subventions cantonales. L'imposition au lieu de domicile assortie d'une nouvelle péréquation serait un moyen d'y parvenir. Le PDCn 2030 devait être adopté par le Grand Conseil au mois de septembre et présenté au Conseil fédéral début 2014.
- L'ACG a reçu les SIG au comité puis en assemblée générale. Ils confirment la mauvaise nouvelle au sujet de la fibre optique. Ils nous ont présenté l'ensemble de leurs projets pour nous faire comprendre que la fibre optique est un des éléments de leur action, mais n'est pas prioritaire. Ils doivent agrandir les Cheneviers, un four est fermé. Ils envisagent de construire un barrage à Conflan, ils doivent développer les énergies renouvelables, les économies d'énergie, la géothermie. La fibre optique permet une très grande puissance dont nous n'avons pas vraiment besoin. Nous pouvons encore aujourd'hui nous en passer. Le seul espoir serait que le FTTS (fibre optique jusqu'à la rue) puisse être installé. Ils sont en discussion avec Swisscom pour voir si, dans les quatre ans, on ne pourrait pas développer cette technique-là.
- Le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération sera célébré du 31 décembre 2013 au 19 mai 2015. C'est un grand projet rassemblant le canton, la ville et les communes. Il s'agit d'une fête qui se veut rassembleuse, organisée autour de trois axes : événementiel, culturel et scientifique. Une coordinatrice gère les appels à projets. Ils seront étudiés prochainement. Côté financement, on espère qu'il sera partagé pour moitié entre le public et le privé. Un village sera érigé autour de la rade, avec des stands des communes, du canton et des organisations internationales. Nous pouvons aussi, à Vandœuvres, organiser un événement autour de cette commémoration. Ayez cela en tête et dites-moi si vous voulez participer et, le cas échéant, de quelle manière.
- Des travaux auront lieu du giratoire jusqu'au nouveau seuil sur la route de Meinier. 27 fouilles ponctuelles seront réalisées pour changer une conduite d'eau. Je me suis doublement énervée : premièrement parce que sans ma rencontre, inopinée, dans le

village, avec les représentants des routes cantonales, des TPG et des SIG, nous n'aurions rien su, et deuxièmement parce qu'ils vont rouvrir le seuil de la route de Meinier déjà trois fois retravaillé.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission Jeunesse et sports s'est réunie aujourd'hui. Nous avons parlé des places de crèche à Cologny. Nous sommes entrés dans l'intercommunalité par une convention avec Cologny, nous réservant quatre places à plein temps. Actuellement, plus de sept enfants sont en liste d'attente. Je pense que nous serons obligés de revoir notre position. Il nous faudra décider si nous voulons augmenter notre convention afin que davantage d'enfants puissent en bénéficier. Nous ne pouvons nous permettre de refuser tant d'enfants de la commune. Pour l'instant c'est une information. J'attends des chiffres plus précis, puis la commission financière traitera le sujet. Cinq places coûtent environ Fr. 110'000.-. Je reçois régulièrement des appels des parents qui demandent ce que nous comptons faire. De plus en plus de parents prétendent qu'ils ont un droit à une place de crèche. On devrait aller vers neuf ou dix places. La majorité de la commission est d'accord d'approfondir le sujet. Ce n'est pas au budget mais une augmentation de ce poste devra être étudiée.
- Mme ERMACORA : quels sont les critères d'admission ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les parents doivent travailler ou habiter la commune. Il y a aussi des critères se rapportant au salaire.
- Mme VERMEIL : la crèche de Cologny a-t-elle suffisamment de place pour accueillir plus d'enfants de Vandœuvres ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il leur reste 20 %. Si nous voulons augmenter le nombre de places, il faut le dire très vite, sinon les parents payeront en tant que « hors commune » alors que dans la convention ils payent le même prix que les Colognotes.
- M. FOËX :
 - Mon sujet rejoint le propos de Mme le Maire sur le PDCn 2030. Je me suis rendu au premier comité de pilotage des contrats de corridors Arve et Lac, un projet important dans le sillage du projet d'agglomération et du Grand Genève. Le point de départ de ce projet est la nécessité de restaurer et entretenir des zones de deux grands secteurs, Arve et Lac d'un côté, la Champagne et le Mandement de l'autre. Ce sont des zones très riches, humides, des forêts qui sont connectées à d'autres éléments d'importance, les Voirons, les bois de Jussy, les zones humides de Cranves-Sales. Il s'agira d'identifier les corridors, de préserver les zones, autant en ce qui concerne la circulation de la faune que le développement de l'urbanisme. Il faut pérenniser et verrouiller ces zones en les inscrivant au patrimoine cantonal, voire régional.
 - Les membres de la commission Environnement savent qu'il y a trois mesures d'importances à prendre. La première est la pénétrante de verdure du Dori jusqu'à Chougny. La deuxième est une grande pénétrante qui va de Choulex jusqu'au lac en passant par le golf. La troisième est l'éventuelle renaturation du nant de Bessinge. Au début je craignais une usine à gaz, mais les communes voisines sont très impliquées dans ce projet. Il permet de verrouiller des espaces de grande importance, le Dori avec la chênaie, l'espace où coulait le Moulanaï. Le précédent plan directeur cantonal l'avait déclaré zone constructible, c'était un argument de notre refus.
 - Mme CHRISTE : au Dori, des chênes sont en souffrance.
 - M. FOËX : le projet prévoit justement de mandater M. CHASSOT pour une étude complète de la chênaie du Dori, avec une subvention du canton.

3. Communications du Bureau

Néant

4. Comptes-rendus des commissions

- Mme CHRISTE : devons-nous indiquer les montants des subventions dans les comptes rendus de commission ?
- M. BRICHET : oui, il faut les donner.

Culture et manifestations - séance du 5 février 2013

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

Sortie des aînés

Nous avons été approchés par un Aîné suggérant la visite de l'école des chiens-guides d'aveugles, à Brenles. Il s'avère qu'une visite peut être organisée, mais impossible de le faire un mercredi. La commission va réfléchir à l'opportunité de prévoir un changement de date pour une éventuelle visite l'année prochaine.

Quant à la sortie du mercredi 5 juin, l'organisation est en cours pour la visite des Mines de sel de Bex. Il ne faudra juste pas oublier de préciser dans la lettre d'invitation aux Aînés qu'il s'agit d'une visite d'un site situé sous terre et dans lequel la température n'est pas supérieure à 18°.

Audition de Mme Chenevard

Directrice et Fondatrice du Théâtrochamp, Mme Chenevard est venue demander une subvention pour les représentations de « Virginie ou si le silence n'était pas d'Or » qui auront lieu du 28 janvier au 9 février 2014.

Ce spectacle, qui traite des abus sexuels commis sur des enfants et des adolescents, a été créé en 1998 et repris en 2004.

Après une importante discussion, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de CHF 3.000.- pour ce spectacle, et ce indépendamment de la subvention annuelle accordée au Théâtrochamp (CHF 2.500.- pour 2013). Le spectacle étant prévu pour 2014, il sera négocié l'achat d'une soirée pour Vandœuvres, dans des modalités à discuter le moment venu.

Subventions diverses

ARTE MUSICA : projet de création « Cantate pour demain », la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de CHF 1.000.- pour cet événement, ce indépendamment de la subvention annuelle accordée à ce chœur (CHF 1.000.- pour 2013).

HARMONIE DOUVAINOISE : cette société, dont la Fanfare anime nos promotions depuis plusieurs années, souhaite participer à un concours national des orchestres d'harmonie qui se déroulera à Sens. La commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de CHF 1.500.-.

ASSOCIATION DRIZZLE DROPLETS : spectacle « Durga c'est moi », conte, musique et danse de l'Inde du Nord, réalisé pour le Festival de la Cour des Contes 2013, qui se tiendra à la Maison de Quartier de la Jonction du 30 avril au 4 mai 2013. La commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de CHF 500.-.

1^{er} août

À ce jour, il n'y a ni orateur, ni animation pour le 1^{er} août. La commission n'étant pas au complet ce soir, la présidente demande qu'un mail soit envoyé à chacun des membres afin qu'ils fassent des propositions rapidement. En ce qui concerne l'animation, après discussion, la mairie va prendre divers contacts (gospel, chorale du Pays d'En-Haut, lanceurs de drapeaux). Bonne nouvelle, M. Pierre MAUDET a été réservé pour le 1^{er} août 2015.

Divers et propositions individuelles

M. LIENGME rappelle, comme chacun le sait, qu'il est très déçu et chagriné de la décision prise de mettre en vente la Maison Bianchi, et que cela représente une vague de trop par rapport à l'histoire de Vandœuvre. Il souhaite que la commission Culture et manifestations se positionne au niveau de l'éthique en ce qui concerne les bâtiments, dans l'idée de maintenir un patrimoine, en définissant par exemple que tout bâtiment antérieur à 1850 doit être conservé, et ce pas forcément en « copié / collé » de ce que décide l'Etat.

- M. le président en prend note et propose que M. LIENGME s'exprime après le rapport de la commission des bâtiments.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 18 février 2013

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

Séance ouverte à tout le Conseil municipal avec une grande majorité des conseillers présents (13 conseillers)

1. Présentation de M. TANARI, AMO Esplanade
 - a. a résidé à Meinier 25 ans et est attaché aux communes rurales d'Arve et Lac.
 - b. a élaboré les plans directeurs des communes de Choulex, Jussy et Meinier
 - c. a un bureau d'architecture et d'urbanisme avec exécution de logements collectifs à son actif
 - d. AMO de Meinier et Gy
 - Garantir la cohésion du groupe de travail (GT) formé par les architectes, ingénieurs, les représentants du maître d'ouvrage (MO) et des spécialistes dans le cadre d'un projet.
 - Assurer une communication fluide et claire entre les divers partenaires : les spécialistes et leur jargon et les politiques qui ne sont pas professionnels
 - Assurer la transmission des souhaits et des volontés du MO
 - Etre vigilant sur la cohésion du GT pour échanger les points de vue et anticiper les problématiques, avant la réalisation des plans d'exécution et le démarrage du chantier.
 - Prendre le temps de faire mûrir le projet avant de construire.
 - L'AMO ne se substitue pas aux mandataires, compétents et engagés dans le projet car ils ont le rôle fort et une belle qualité d'écoute, dans le souci de répondre aux souhaits du MO.
 - L'AMO aiguille et oriente les mandataires et facilite la cohésion du MO.

- L'AMO veille à ce qu'il y ait une écoute et un respect mutuels, dans les meilleures conditions possibles.
 - L'AMO est mandaté pour défendre les intérêts de la commune, en cas de différends entre le MO et les mandataires.
 - Le point important pour la bonne marche du projet est la qualité de la communication avec la population et le Conseil municipal comme à Meinier où le GT était formé de peu de personnes : une information régulière de l'avancement du projet au conseil municipal et des informations publiques pour la population ont été organisées, afin d'éviter des risques d'oppositions et de recours. Le point capital fut que la population puisse s'approprier le projet. La même attitude a été suivie à Gy.
2. La commune a pris contact parallèlement avec la régie BORY pour :
- a. appuyer M. TANARI avec un plan financier dans la phase d'étude
 - b. conseiller la commune dans ses objectifs « de rendements locatifs » en relation avec les besoins du marché locatif à Vandœuvres.
 - c. la régie devra tenir compte dans le plan financier du parking public et de l'aménagement de 3 places publiques dont le coût ne peut être pris dans le rendement locatif.
 - d. RAPPEL : les immeubles de l'Esplanade sont en zone 4b et loyers libres, ce qui laisse la flexibilité et le choix au MO.
 - e. Dans la phase finale assurer la transition avec les locataires
3. Résumé des séances du GT :
- **Séance du 10.10.2012**
 - lister et préciser les types de bureaux AMO pouvant répondre au besoin de la commune ; choix porté par le GT à un pool de personnes aux compétences variées pour répondre aux différentes problématiques : finances, construction, technique et énergie... 8 bureaux sélectionnés pour remise d'offre au 31.10
 - projet de texte pour AIMP ingénieurs CVSE
 - M. BRAGHIERI accepte d'étudier l'abaissement du projet selon la demande des riverains.
 - **Séance du 6.11.2012**
 - M. BRAGHIERI présente les nouveaux plans, en tenant compte de la demande d'abaissement des immeubles. Les rez-de-chaussée du projet seront abaissés par rapport au niveau de la route de Meinier. Ainsi le faîte des toits sera plus bas que le faîte de la toiture du centre communal.
 - Le projet tient compte de la demande des voisins mais reste limité par les contraintes techniques du site : niveaux des rampes entre les diverses places, les accès au parking souterrain, la profondeur de l'excavation du terrain : les niveaux doivent encore être affinés en relation avec ces contraintes techniques.
 - Suppression des locaux (ateliers) du sous-sol.
 - Les logements du rez-de-chaussée sont abaissés, ce qui implique la privatisation de l'espace devant ces logements qui peut être traité comme végétal et non utilisable ou dédié aux appartements selon la situation
 - Le GT définit le comité d'évaluation pour AIMP CVSE.
 - **Séance du 12.11.2012**

- présentation par Mme TIRONE des offres AMO. 7 sur 8, un bureau ayant décliné l'offre ; il s'avère que les offres sont très élevées et dépassent le mandat nécessaire à la commune, au vu de son projet qui reste modeste.
- 2 bureaux retenus que le GT souhaite recevoir.
- **Séance du 20.11.2012**
 - préparation des questions aux bureaux retenus et précision sur le cahier des charges AMO souhaité : le GT décide de scinder le mandat en 2 phases : étude et exécution.
 - Nouvelles propositions de bureaux AMO par les commissaires.
- **Séance du 28.11.2012**
 - Les deux bureaux acceptent de revoir leur offre, en tenant compte d'un descriptif plus ciblé. Echéance de remise de la nouvelle offre : 10.12.2012.
- **Séance du 19.12.2012**
 - Etude du second lot
 - Trois bureaux sont retenus au final. Sur le dernier lot, le GT demande à recevoir un bureau.
- **Séance du 10.01.2013**
 - Présentation de ce bureau
 - Décision de mandater une régie pour l'élaboration d'un plan financier et des objectifs « locatifs ».
- **Séance du 16.01.2013**
 - synthèse des 3 offres et sélection de M. TANARI comme AMO
- **28.01.13 : visite de 3 immeubles locatifs, Corsier, Vézenaz et Meinier**
 - privilégier pièces généreuses
 - usage du béton teinté type Corsier pour la structure porteuse dans le projet Esplanade pourrait être intéressant
 - système Minergie double flux peu convaincant car empêche l'habitant d'ouvrir les fenêtres
 - espaces extérieurs publics en lien direct avec appartements à Meinier : donne matière à réflexion pour l'Esplanade qui présentera aussi des relations très proches entre les places publiques et les appartements.
- AIMP CVSE envoyé ; 60 offres reçues à ce jour ; clôture 28 mars ; jury 11-12 avril prochain
- Crédit d'étude incluant honoraires architectes, AMO, mandataires spécialisés et régie à établir prochainement.

4. Mise en zone sportive de Crête :

- Pour rappel, dossier ouvert en 2008.
- Repris en 2010 avec M. TROTTEY, de l'office de l'urbanisme.
- Prise en compte de la parcelle MAGNIN pour implanter les terrains sportifs communaux le long de la route de Mon-Ideé. M. TROTTEY semble favorable à cette proposition.
- 2012, la famille GARDY souhaite vendre une parcelle à proximité des terrains du manège. M. TROTTEY est a priori favorable à associer cet élément nouveau à l'étude de la zone sportive, mais il n'y a pas encore eu de consultation des autres services AT/ DGM /agriculture

- Mandat de la commune au bureau AT-TER pour étude sur parcelles PRADERVAND, MAGNIN et GARDY
- Suite aux consultations des différents services de l'Etat, il s'avère que le département souhaite :
 - une emprise minimum sur la zone agricole et donc un classement en zone sportive du strict minimum nécessaire
 - un accès depuis l'intérieur et non le long de la rte de Mon-Idee
 - le maintien des zones agricoles du manège pour préserver cette zone sur le long terme et la réversibilité de son exploitation.
 - tennis à l'écart des chevaux pour raison de sécurité.
 - la parcelle GARDY est à classer en zone UP et donc peut se développer et être traitée indépendamment du projet de la commune des tennis en zone sportive. L'idée étant d'en faire usage pour des locaux de voirie et pompiers. Le désassujettissement de la parcelle est à vérifier au vu de sa surface inférieure à 2500 m². 2 agriculteurs de la région potentiellement intéressés à la reprise.
- Janvier 2013, suite à séance avec tous les intervenants, la commission prend connaissance ce soir de 2 variantes de projet de la zone sportive proposées par le bureau AR-TER
 - La famille Pradervand ne s'est pas prononcée à ce jour sur ces variantes du bureau AR-TER.
 - L'exécutif privilégie la variante où les tennis se situent plus proches de la route de Mon-Idee.

Décision

- ***La mairie doit préparer une convention entre les propriétaires concernés des parcelles dans la zone sportive et la commune ; elle doit calculer les coûts de cette opération avant d'engager toute procédure.***
 - ***La mairie demande au bureau AR-TER Sàrl d'affiner la variante n° 3.1 du plan 00-121, selon les remarques de ce soir.***
- M. le président : le but de la sous-commission est de faciliter le travail de l'exécutif. On peut se demander s'il faut rendre compte de l'avancement des discussions dans ce degré de détail. Le compte-rendu de la sous-commission devrait faire l'objet d'un autre point de l'ordre du jour, sans données personnelles.
 - Mme le Maire : vous avez raison, mais nous pouvons néanmoins remercier Mme VERMEIL. Si elle n'avait pas fait ce compte rendu détaillé vous ne sauriez rien sur le groupe de travail, qui a fait un important travail jusqu'à aujourd'hui.

Information et publications - séance du 19 février 2013

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

- Nous avons mis sur pied le numéro 34 de *La Coquille*. La sortie est espérée pour début mai. La commission déplore la qualité du site internet de la commune, spécifiquement le manque d'accessibilité depuis les smartphones. M. FOËX nous a montré l'exemple du site internet de la commune d'Hermance. La commission étudiera la réalisation d'un nouveau site web à un coût attractif et demande que les informations soient mises à jour régulièrement pour que conseillers et habitants puissent trouver les informations dont ils ont besoin. La question de l'accessibilité du wifi dans le parc s'est posée. On peut dans un

périmètre proche de la mairie, avoir un accès facilité. Nous avons discuté de la fibre optique, nous avons entendu les informations de Mme le Maire à ce sujet, que nous regrettons. Il est inadmissible que des sociétés ne puissent pas travailler correctement sur la commune. La fibre optique devrait être une priorité pour les SIG.

- M. DESPLAND : au local de vote, nous nous sommes fait interpellé au sujet de la fibre optique.
- Mme le Maire : espérons que la FTTS soit la solution.
- M. VOUTAT : lors d'une présence au local de vote, des citoyens se sont plaints de ne pas pouvoir voter de manière électronique. Le site est peu pratique, la hotline ne donne pas les informations suffisantes. Plusieurs personnes n'ont pas pu voter de manière électronique. Il faudrait peut-être écrire un mot à la Chancellerie.
- M. le président : je ne crois pas que ce soit de la compétence de l'exécutif mais nous prenons note de ces problèmes.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Financière et administrative - séance du 26 février 2013

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

- La commission s'est réunie le 26 février, avec pour thème principal la CAP. Le débat était nourri et intéressant. La commission a pris note qu'il était inacceptable d'être mis devant le fait accompli de ces normes. Il a été ensuite mentionné que chaque commune pouvait sortir de la CAP en tout temps. La commission a demandé à l'exécutif d'approfondir une marche à suivre pour une sortie éventuelle de notre commune de la CAP. En conclusion, la commission préavise favorablement la délibération concernant cette transformation de la CAP, par 5 oui et 5 abstentions. Sous le point divers, le chiffre de bouclage de 2012 de 11,8 mio a été annoncé. Je vous rappelle que le chiffre de 2010 était de 11,2 mio, celui de 2011 de 5,4 mio. Cette remontée à 11,8 mio a été perçue avec surprise par les commissaires. Merci de votre attention.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Bâtiments - séance du 28 février 2013

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments s'est réunie le jeudi 28 février en présence de Madame Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Parking communal : avancement du dossier
- 2) Maison Bianchi : avancement du dossier
- 3) Bâtiments communaux : travaux envisagés en 2013
- 4) Divers

1) Parking communal : avancement du dossier.

Madame Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE informe la commission de l'avancement du dossier de notre parking souterrain et extérieur au centre du village, qui je vous le rappelle concerne la rénovation, la mise en sécurité et la transformation de ceux-ci en parking payant, suite au vote du Conseil Municipal du 25 juin 2012 adopté par 14 voix pour et une abstention.

La requête en autorisation de construire APA 37257 avait été déposée à fin septembre 2012 au département, et celui-ci l'a publiée dans la FAO du 19 février 2013.

De ce fait, les travaux devraient démarrer le 25 mars 2013 pour assurer la mise en service du parking à la rentrée scolaire.

Il est prévu que la régie transmettra toute les informations nécessaires aux locataires de l'immeuble ainsi qu'aux personnes occupant les places dans celui-ci.

Pour sa part, la mairie avisera les habitants de la commune des travaux qui seront réalisés.

Madame l'Adjointe indique une nouvelle fois que les locataires des immeubles du centre villageois auront une place de stationnement réservée, sujette à abonnement au même tarif que les abonnements pour les places libres.

Il est prévu que les abonnements seront de CHF 170.00 par mois, CHF 80.00 pour les camionnettes des artisans se parquant sur le parking extérieur et CHF 30.00 pour les deux-roues.

Elle indique également que le parking restera bon marché pour les visiteurs avec une première heure gratuite et qu'il sera également possible de négocier des abonnements à temps partiels pour les employés des entreprises locales.

Enfin, elle indique que la société Parkgest gèrera notre parking, cette société ayant été la moins-disante à notre appel d'offre et qui est une grande spécialiste de la gestion de ce type de parking.

Elle relève pour finir que plus aucun parking dans les communes ne peut se permettre d'être gratuit.

Un commissaire relève que la soirée d'information à la population, qui a eu lieu le 13 décembre 2012, fut animée. Il regrette également la présence peu nombreuse des Conseillers municipaux à cette réunion, afin de soutenir son exécutif. Il rappelle également que les locataires, usagers du parking ont eu la grande chance de pouvoir bénéficier durant bien des années de la gratuité du parking, alors que si celui-ci n'avait pas été mixte (public, privé), ils auraient dû depuis toujours payer leurs places. Aujourd'hui les travaux de rénovation et de sécurisation s'élèvent à plus d'un million et il n'est pas normal pour le futur qu'à nouveau l'ensemble des contribuables de Vandœuvres paie l'entretien de celui-ci alors qu'il ne l'utilise jamais. De ce fait, en fonction de ces changements, les entretiens et rénovations futures devraient s'autofinancer.

Un autre commissaire rappelle qu'il tient à l'installation des luminaires LEDS dans le parking afin de répondre à la politique communale rattachée à l'économie d'énergie. A cet égard Madame GOURDOU-LABOURDETTE précise que l'éclairage du parking sera conforme aux normes ECO-21.

2) Maison Bianchi : avancement du dossier.

Madame l'Adjointe indique que le dossier suit son cours normalement. Le mandat de mise en vente a été remis à la régie Schmidhauser & Cie.

Un commissaire demande de revenir sur le dossier de vente de l'immeuble, dont la délibération a eu lieu lors du Conseil municipal du 6 novembre 2012, estimant qu'il y a eu un vice de forme dans le vote de celle-ci.

Suite à cette remarque il s'engage une grande discussion. En finalité, il en ressort la suggestion de la création d'un groupe de travail soit formé par l'Exécutif, afin d'étudier la procédure de vote relatif à la Maison Bianchi et savoir s'il y a eu véritablement un vice de forme dans cette procédure.

3) Bâtiments communaux : travaux envisagés en 2013.

Madame Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE fait un tour d'horizon des travaux envisagés et budgétés pour 2013 et 2014.

Réfection des menuiseries de la mairie reportée en 2014, dossier pas finalisé.

Fenêtres de la mairie, doublage des vitrages, prévu cette année.

Mairie lieu conciergerie, doublage des vitrages et isolation du logement de fonction prévu pour 2014.

WC parc de la mairie, travaux de drainage prévus cette année.

Centre communal, travaux de toiture, étanchéité complémentaire travaux réalisés sous peu.

Centre communal, éclairage des locaux, détecteurs de présence, travaux prévus cette année.

Centre communal, isolation phonique du foyer, projet repoussé pour l'instant suite à une étude technique indiquant que les travaux permettant de diminuer les nuisances sonores lors des repas des enfants seraient très onéreux pour un résultat peu satisfaisant.

Centre communal, entretien des façades, à savoir les boiseries côté sud, sera fait durant l'été.

Nouvelle école 4, route de Pressy, éclairage des locaux, détecteurs de présence, travaux prévus cette année.

Nouvelle école 4, route de Pressy, projet de rénovation du préau du Toboggan, mis en suspens car ce projet nécessite l'abattage des platanes du préau, platanes qui de toute façon devront être abattus à court terme, 3 à 5 ans pour des raisons de sécurité.

Nouvelle école 4, route de Pressy, isolation thermique de la classe du Toboggan, qui reste froide malgré des chauffages qui fonctionnent et dont il a été déjà plusieurs fois question au sein de la commission qui connaît bien le dossier. Le montant est chiffré à CHF 160'000.00. L'Exécutif demande à pouvoir réaliser ces travaux durant la fermeture scolaire de cet été. Afin de pouvoir respecter les délais, Madame Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE demande de voter sur la délibération de cet investissement afin de la transmettre à la commission financière et administrative au plus vite. C'est à l'unanimité que la commission se prononce en faveur de cette délibération.

4) Divers.

Aucun divers n'est soulevé et la séance est levée.

- Mme ERMACORA : les habitants qui font des courses pourront-ils se parquer à l'extérieur ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le parking extérieur sera réservé aux entreprises. Les communiens pourront se parquer à l'intérieur. Il y a 23 appartements pour lesquels une vingtaine de places ont été attribuées.

- Mme CHRISTE : installerez-vous des lumières s'allumant grâce à des détecteurs dans les parties communes (les couloirs) des immeubles du mail, afin qu'elles ne restent pas allumées 24h/24 ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, nous avons envoyé la demande de devis, cela suit son cours.
- M. le président : c'est le moment de céder la parole à M. LIENGME concernant la suggestion émise dans le cadre de la commission culture.
- M. LIENGME :
 - Mon premier point est que compte tenu des ravages depuis les années 60 dans notre commune et afin de préserver le patrimoine, je propose que la commune se positionne pour sauver les éléments anciens et antérieurs à 1850.
 - Mon deuxième point concerne la maison Bianchi. J'ai personnellement suivi la commission Bâtiments et appris tous les travaux effectués, dès lors que j'étais commissaire. Ce pas de course en fin de décembre correspondait certainement au mandat d'architecte. Cependant, un flou entoure le refus de la délibération ayant entraîné la décision de vendre. Je pense qu'il y a un vice de forme. C'était un double vote. Nous devions accepter ou refuser le crédit de plus de Fr. 100'000.- pour les honoraires liés aux études complémentaires. Le refus entraînait la vente et cela me gêne. Nous n'avons pas été consultés sur la question de garder ou pas ce bâtiment en mains communales.
- M. J.-P. GARDIOL : je ne partage pas l'avis de M. LIENGME. Le procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2012 est tout à fait clair à ce sujet. M. SCHMITZ explique dans son compte-rendu de commission qu'« il est ressorti des discussions qu'un refus de cette délibération entraînera la vente de l'objet en question ». Je ne comprends pas qu'on puisse revenir sur une décision qui a été prise démocratiquement, chacun a voté en connaissance de cause.
- M. le président : j'aimerais apporter une précision réglementaire. Il y a eu la délibération au conseil sur un nouveau crédit d'études qui a été rejeté, ce qui implique qu'aucuns travaux ne pouvaient être faits. Selon la loi sur l'administration des communes (LAC), une délibération rejetée n'est pas sujette à référendum. En ce qui concerne la vente, il y a une confusion. À ce stade, aucune délibération concernant la vente de l'objet n'a été présentée au conseil. S'il y a vente, le conseil municipal doit voter une délibération. L'exécutif a été mandaté pour la vente de l'objet. S'il trouve un acquéreur, il amène la proposition pour préavis par voie de délibération à la commission des bâtiments, permettant une discussion en commission sur la vente. Suivra une décision par le conseil municipal sur la vente conformément à la LAC. Le débat pourra se faire au conseil municipal et ouvrira la possibilité du référendum en cas d'acceptation. Il n'y a pas de vice en tant que tel puisqu'il n'y a pas eu encore de décision sur la vente, c'est une mise en vente mais l'objet n'est pas vendu.
- M. FOËX : je remercie M. J.-P. GARDIOL. Le conseil municipal a clairement donné mandat à l'exécutif de mettre en vente la maison. M. LIENGME disait qu'il y avait vice de forme dans l'intention de la vendre. Or, la vente était subsidiaire au refus, le conseil municipal demande à l'exécutif d'organiser la vente, puis ensuite il y aura une délibération sur l'acheteur et le montant de la vente. Le principe de la vente n'est pas remis en question.
- M. SCHMITZ : l'acheteur éventuel devra attendre trois mois avant de savoir.
- Mme VERMEIL : il aurait fallu réagir au moment du vote pour demander la dissociation des deux choses.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Routes et mobilité - séance du 5 mars 2013

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 5 mars 2013, la commission routes et mobilité a abordé plusieurs objets dont notamment celui concernant le projet de modération du trafic et en conséquence la création d'une **zone 30 km/h. dans le secteur Ecorcherie-Rippaz**, ceci suite à l'intervention des riverains de ce chemin.

À cet égard, elle a été informée de la réunion entre Mme le Maire, le Secrétaire général et deux représentants de la DGM auxquels il a été rappelé l'étude de circulation effectuée en 2003. Cette dernière mentionnait 3 zones 30. Celles des secteurs Blondes/Buclines et Cocuaz ont été réalisées.

La DGM n'émet pas d'objection pour le projet susmentionné qui pourrait être réalisé à moindre coût dès lors qu'il y aurait peu d'aménagements à exécuter, outre les totems, les panneaux de circulation et autres marquages sur la chaussée. Elle donne le « feu vert » pour aller de l'avant.

En revanche, au terme de la discussion sur la zone 30 du secteur Ecorcherie-Rippaz, la DGM propose, compte tenu du projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts, d'étendre l'implémentation de la zone 30 sur ce chemin ainsi qu'aux chemins Vert, de la Planta et de Jacques-Rutty, ceci, conformément à l'étude de circulation de 2003. Tous ces chemins sont classés en dessertes de quartier selon la hiérarchie du réseau routier.

Les incidences sur le chemin des Hauts-Crêts seraient la suppression des passages piétons en application de la législation en vigueur, et en principe, la suppression des bandes cyclables. Mais il serait possible de négocier le maintien de celle montante.

Il m'appartient encore de vous informer que la mise en zone 30 du chemin des Hauts-Crêts n'augmenterait pas le coût des travaux estimés à ce jour mais, au contraire, en réduirait le montant.

S'agissant de nouveaux plans à réaliser, il faut savoir que de toute manière, ils sont à redessiner compte-tenu du fait que les dalles racinaires initialement prévues pour la protection des arbres dans le projet de décembre 2012 auraient pour effet de générer des fissures sur le revêtement. Il faut donc revoir le projet en déplaçant légèrement la chaussée du côté des habitations et supprimer la nouvelle haie que nous avons envisagée. Il n'y en aura donc plus, sauf dans le virage situé près du château d'eau. En outre, le trottoir situé après le chemin de l'Ecorcherie est prolongé dans le but d'avoir un trottoir et non la chaussée sur les racines des chênes à cet endroit.

Il faut encore préciser que si nous passons en zone 30, la chaussée peut se réduire à 5 mètres au lieu de 5,70 mètres.

Ainsi, ces quelques modifications devront être apportées au projet visant à modérer le trafic au chemin des Hauts-Crêts.

Mme le Maire observe que dès que nous aurons un projet définitif, un courrier sera adressé à tous les riverains puis une information sera transmise à la population vandœuvrienne.

L'introduction de la nouvelle zone 30 ainsi que les modifications y afférentes sont validées par la commission route et mobilité.

S'agissant du projet du chemin des Buclines, nous avons été informés que la commune de Chêne-Bougeries va initier des zones bleues pour le stationnement dans ce chemin. Concernant la commune de Vandoeuvres, nous préférons limiter le stationnement sur les chemins des Buclines, du Petit-Pont et de la Blonde à 3 ou 4 heures afin de ne pas donner un caractère urbain à ces dessertes de quartier, la DGM adhère totalement à cette proposition.

Cette proposition est acceptée par la commission.

Au terme de notre séance, nous avons décidé de visiter la voirie communale le 10 avril prochain, visite à laquelle pourraient se joindre les personnes intéressées.

Je vous remercie de votre attention.

- Mme VERMEIL : concernant la limitation du stationnement à trois heures aux chemins de la Blonde et des Buclines, cette demande est-elle venue des riverains ?
- Mme ERMACORA : non. Nous voulions une certaine uniformité avec Chênes-Bougeries. Au chemin de la Blonde, il n'y a plus de place pour les riverains car elles sont occupées par des frontaliers.
- M. DESPLAND : le chemin des Buclines est sur trois communes. Ce n'est pas à la commune de Chêne-Bougeries d'imposer sa règle.
- Mme le Maire : c'est un effet « domino ». Les pendulaires se réfugient dans les communes qui encerclent la ville, car les communes suburbaines, comme Chêne-Bougeries, introduisent uniformément la zone bleue. Dans le cadre de nos aménagements de zone 30, il faudra mettre un panneau zone trois heures avec un disque. Mais cela reste en zone blanche. Ainsi, les riverains et les promeneurs pourront se parquer. Ce ne sont pas les autres communes qui imposent leurs volontés chez nous, mais les effets de leurs décisions.
- Mme ERMACORA : nous ne voulions pas de zones bleues, elles génèrent des contrôles toutes les heures.
- M. J.-P. GARDIOL : je suis toujours opposé aux coussins berlinois, celui du chemin des Peutets enlaidit ce chemin. Avant, c'était un sympathique chemin de campagne.
- Mme le Maire : nous les installons pour protéger les piétons des voitures qui roulent trois fois plus vite que la vitesse autorisée.
- M. FOËX : je suis d'accord, le coussin berlinois des Peutets est fort laid. Je crains que nous ayons mandaté une entreprise quelque peu branquignole. Mais je reste un défenseur des coussins berlinois.
- Mme VERMEIL : je ne visualise pas bien le chemin des Hauts-Crêts, mais je trouverais dommage de trop réduire la chaussée. Il ne faut pas supprimer les bandes cyclables.
- Mme CHRISTE : la bande cyclable restera dans le sens montant.
- M. FOËX : si la zone 30 est adoptée, la commission doit y réfléchir. Il n'est pas admissible de n'avoir aucune bande cyclable sur un tronçon aussi long.
- Mme le Maire : j'aimerais que le conseil réalise bien que la commission a préavisé favorablement la zone 30. M. FOËX était contre pour des raisons d'absence de contrôles de vitesse dans les zones 30. Mme GOURDOU-LABOURDETTE et moi n'y étions pas opposées, avec réserves. Mais il faut être conscient que le chemin est très long. Les bandes cyclables sont possibles. Ainsi, à Onex, le chemin Charles-Borgeaud est en zone 30, avec une ligne de bus et une bande cyclable. Tout le village de Puplinge est en zone 30 et nous

avons eu la preuve que des contrôles y sont effectués. Cela répond à la question de M. FOËX concernant l'absence de contrôles dans ces zones. J'ai pratiqué le chemin des Hauts-Crêts à 30 km/h, je ne suis plus aussi convaincue qu'avant, c'est effectivement très long et difficile de respecter le 30 km/h sur une telle distance.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il est à craindre qu'en banalisant les zones 30, elles ne soient plus respectées.
- M. J.-P. GARDIOL : pour avoir un débat sur ce sujet, il faut une délibération.
- Mme le Maire : c'était informel, si le conseil prend acte de ce compte rendu, il faut savoir que la zone 30 se fera. Vous serez appelés à voter le crédit, et pourrez alors le refuser, mais nous souhaitons connaître votre position avant.
- M. le président : il y a une discussion qui le cas échéant aboutira à une délibération.
- Mme CHRISTE : historiquement, nous avons décidé il y a dix ans de mettre tout Vandœuvres en zone 30, sauf les grandes artères. Les Hauts-Crêts devaient être mis en zone 30.
- Mme ERMACORA : il y a un an, nous avons rencontré les riverains du chemin des Hauts-Crêts qui demandaient des modérations de trafic. À notre grand étonnement, ils demandaient des coussins berlinois. Il faut tenir compte des desiderata des riverains qui souffrent de la circulation à grande vitesse.
- M. SCHMITZ : 30 km/h paraît très lent sur un tronçon aussi long. Je ne peux pas vous garantir de les respecter.
- M. J. GARDIOL : c'est un chemin où l'on peut croiser aisément, il n'y a pas besoin de le mettre en zone 30. Il y a une excellente visibilité, il est rectiligne.
- Mme ERMACORA : il n'y a pas une bonne visibilité sur tout le chemin. Et si on le met à 50, les gens roulent à 60.
- Mme VERMEIL : tant qu'il n'y aura pas de coussin berlinois, les gens ne rouleront pas moins vite.
- M. PRADERVAND : par la suite, qui peut garantir qu'on ne nous impose pas des mesures de réduction du trafic, parce que la DGM se rendrait compte que les limites ne sont pas respectées ?
- M. J. GARDIOL : les feux intelligents seraient peut-être une bonne solution. Laissons à 50 et mettons des radars.
- M. FOËX : je vais dans le sens de Mme VERMEIL. Je regrette que l'ingénieur n'ait pas étudié l'éventualité d'une piste cyclable. Il faut insister.
- Mme le Maire : vous connaissez les problèmes que nous rencontrons avec les dalles racinaires. Aller plus près des chênes est exclu.
- M. J.-P. GARDIOL : à l'attention de l'exécutif, j'annonce qu'une partie de VOV soutient la zone 50 avec radar.
- Mme ERMACORA : il faudrait faire venir quelqu'un de la DGM.
- Mme le Maire : prenez le chemin des Hauts-Crêts à 30 km/h. Cela m'a fait changer d'avis.
- M. le président : la prochaine séance de commission sera élargie à l'ensemble du conseil, avec audition de M. WIDMER, de la DGM.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projet de délibération

- *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire et les moyens de le couvrir concernant la transformation de la Caisse d'assurance*

du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale, ci-après la CAP

- M. J.-P. GARDIOL : M. le président, Mesdames et Messieurs, nous n'allons pas refaire le débat sur ce point de l'ordre du jour. Voici un très rapide résumé des raisons pour lesquelles la majorité de VOV s'opposera à ce projet. Premièrement, il n'est pas normal qu'un sujet aussi compliqué, exigeant de faire appel à des experts, soit traité dans un laps de temps aussi court, ne laissant pas à l'exécutif et aux conseillers municipaux le temps nécessaire pour travailler cette question sérieusement. Nous n'avons pas eu le temps de donner un mandat à un expert et nous le regrettons. Deuxièmement, nous regrettons qu'au niveau de l'ACG, un tel travail n'ait pas été exécuté, afin de guider le choix des conseillers municipaux qui auraient pu en toute connaissance de cause prendre ou ne pas prendre la décision de quitter la CAP et avoir ainsi la possibilité de créer un nouveau fonds de prévoyance. Nous ne pouvons pas accepter la continuité d'un système de primauté de prestation, au détriment des rentes basées sur la capitalisation réelle et sur les rendements effectifs. En Suisse alémanique, les collectivités publiques ainsi que la plupart des entreprises privées ont en grande partie délaissé ce système. Pourquoi pas nous ? Pour finir, ce crédit budgétaire supplémentaire de centaines de milliers de francs ne résoudra pas le financement à long terme, au détriment du contribuable. Nous avons espéré que le conseil municipal rejette cette proposition, afin de choisir un autre fonds de prévoyance pour ses collaborateurs. Même si cette solution aurait coûté plus cher, nous aurions eu la certitude de ne pas laisser de dette aux générations futures.
- Mme CHRISTE : en deux mots, l'Entente est déçue d'être mise devant le fait accompli. Nous nous sommes rendus compte que cette solution est peut-être la moins pire, mais nous voudrions étudier et trouver une solution pour l'année prochaine. Aujourd'hui, le temps ne nous permet pas de nous dédire.
- Mme le Maire :
 - J'aimerais donner ma position, je ne peux pas laisser dire, sans réagir, que l'exécutif n'a pas travaillé suffisamment le dossier. Je trouve ces accusations détestables. Je me suis donné la peine de vous en parler, il y a une année, à titre préventif, sachant que vous aviez besoin de vous approprier un dossier aussi compliqué. Je vous avais dit que vous alliez devoir vous prononcer sur la question de la personnalité juridique et celle du financement. Ensuite, la délibération n'est pas venue parce qu'entretemps la CAP et toutes les autres caisses publiques suisses se sont réveillées avec des problèmes de crise économique, notamment la question des bases et taux techniques, la diminution des rendements qui péjorent la situation des caisses. Au sein de l'ACG, nous avons eu en tout cas huit séances. Sans parler des interventions des délégués au sein de la CAP. Je me suis donné la peine de répondre à chacune de vos questions en commission financière, et j'ai interpellé immédiatement Mme Norma MAGRI, administratrice de la CAP, et M. Nicolas NUSSBAUM, directeur à la CAP, pour vous apporter, avant les séances d'information, les réponses attendues. Je vous ai apporté des réponses dont vous n'avez pas tenu compte. Je n'accepte pas que vous affirmiez que je n'ai pas donné de réponses ou pas creusé le dossier. J'ai fait le maximum, vous-même ou l'Entente avez posé d'excellentes questions auxquelles j'ai apporté les réponses voulues. Par contre, le temps s'est encore raccourci, il y a maintenant cette date butoir du 31 décembre 2013, faute de quoi la CAP sera mise sous tutelle. Nous avons débattu au sein de l'Entente aussi, de la question de savoir si les communes seraient à nouveau, à l'avenir, sollicitées pour recapitaliser la caisse. Aujourd'hui, je ne peux honnêtement pas vous dire que ce

n'est pas vrai. Mais je vous dis que cela nous coûte Fr. 378'187.- aujourd'hui au lieu de près d'un million en cas de sortie.

- Comme chef du personnel, je suis là pour défendre leur cause. Certains n'ont pas des salaires aussi importants que dans d'autres communes. Ils sont peut-être entrés au service de la commune en se disant que la caisse de pension pourrait compenser le fait qu'ils ne gagnent pas aussi bien leur vie qu'ailleurs. Si nous entrons dans une autre caisse, forcément privée, ils auront de moins bonnes conditions. En m'exprimant ainsi, je ne dis pas que la CAP a fait tout juste, que c'est la meilleure des caisses et qu'il n'y aura plus de problème. Je dis que c'est une bonne caisse en comparaison d'autres (voir la CIA et la CEH), qui offre des prestations que le personnel communal n'accepterait pas de lui voir retirées, sans autres négociations. Par ailleurs, vous savez que la CAP a donné à l'exécutif le droit dérogatoire d'entrer dans la caisse, droit qui nous est refusé en fin de compte. Nous devons en sortir. Ainsi, nous servirons de cobayes. Nous serons forcément bien moins servis là où nous serons acceptés.
- M. J.-P. GARDIOL : je n'ai fait aucune attaque personnelle, j'ai fait une déclaration politique par rapport au sujet. Il n'est nul besoin de me tomber dessus, je suis là pour exprimer mon opinion.
- Mme le Maire : je m'échauffe parce que je prends ce dossier à cœur, je défends le personnel. Ce n'est pas vous que j'agresse, c'est la déclaration selon laquelle nous n'aurions pas assez creusé le dossier, que je trouve de mauvaise foi. Je vous prie de m'excuser, je ne voulais pas vous attaquer, mais je tenais à répondre politiquement.
- Mme VERMEIL : je pense que le problème n'est pas que vous n'avez pas creusé le dossier. Il faudrait peut-être examiner une proposition alternative élaborée par des professionnels. Votons ce projet par égard pour le personnel et le contrat qui nous lie à eux.
- Mme CHRISTE : je suis entièrement d'accord avec Mme VERMEIL. Mme le Maire dit ne pas pouvoir promettre qu'aucune rallonge ne sera nécessaire. Or, MM. SCHMITZ et LOEPFE assurent qu'il est évident qu'il faudra repayer. Au moment d'un engagement futur, il faut les préparer à un éventuel changement de caisse. Il y a de très fortes chances que nous sortions.
- Mme le Maire : on ne pourra pas engager quelqu'un d'assuré ailleurs qu'à la CAP. C'est la caisse de pension des communes. On peut demander aux délégués de l'ACG siégeant à la CAP de demander d'étudier la possibilité que les futurs employés engagés dans les communes aient un statut différent. Par exemple introduire des cotisations paritaires.
- Mme ERMACORA : on ne peut pas avoir deux statuts différents au sein de notre administration communale. Mais on peut étudier l'opportunité de changer de caisse.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire et les moyens de le couvrir concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale, ci-après la CAP

Considérant :

- que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées ;

- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique ;
- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle ;
- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1er janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public ;
- que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales ;
- qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance ;
- qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique ;
- qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance ;
- que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP" ;
- que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public ;
- qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie ;
- que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public ;
- que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1er janvier 2014 ;

Vu le préavis favorable de l'ACG du 7 novembre 2012 ;

Vu le préavis que le Conseil d'administration des Services industriels de Genève devrait émettre prochainement ;

Vu la prise de position que l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance devra formuler après le vote des délibérations communales et du préavis des SIG ;

Conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

**le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2013,
DECIDE,**

par 9 voix favorables, 3 voix défavorables 2 abstentions.

1. D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but *"d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services*

industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".

2. D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 09 janvier 2013).

3. De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».

4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 378 187 F correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.

5. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n°05.304 "Caisse de pension et de prévoyance".

6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

7. D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.

8. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.

9. De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.

10. D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.

11. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

- *Projet de résolution : démission et nomination ad intérim du Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres*

- Etant concerné par ce point, M. le président passe la présidence à Mme la vice-présidente, Mme ERMACORA.
- Mme le Maire : c'est certainement le point le plus délicat de la soirée. Ce moment est difficile pour Mme CASTELLA, épouse du commandant démissionnaire, pour l'état-major de la Compagnie, dont nous avons ici un représentant, et pour l'exécutif. Ce qui est ici résumé en une page A4 a l'air très facile, mais cela cache quelque chose d'humainement très lourd. Lourd par le fait que l'état-major a été acculé à prendre en main la situation de la Compagnie d'une manière qui n'était pas évidente. Lourd pour les conséquences, difficiles, que cela entraîne pour M. CASTELLA, lourd par la rapidité avec laquelle la décision est intervenue même si l'on savait que quelque chose couvait. Dès que tout a été connu, j'ai tenu à ce que vous soyez informés, ainsi que le personnel. C'est pourquoi je vous demande, par respect pour M. CASTELLA et pour la bonne marche de la Compagnie, de garder une certaine discrétion et confidentialité dans ce dossier, même si la séance est publique, par respect pour la volonté exprimée par les trois parties concernées par cette démission, qui ont souhaité, après de longues discussions, arriver à une déclaration commune.

Mme le Maire lit la déclaration.

DECLARATION COMMUNE

Suite à la démission du Capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Vandoeuvres (Cp. 50), effective au 8 mars 2013, il est convenu ci-après, entre ce dernier, les membres de l'Etat-major de la Cp. 50 et Madame le Maire, de la déclaration commune suivante:

Samuel Castella, capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Vandoeuvres (Cp. 50), a donné sa démission le 6 mars 2013. Celle-ci prend effet le 8 mars 2013 à 6 heures.

Cette démission fait suite aux divergences de vue entre le Commandant et certains membres de son Etat-major. Ce dernier lui a en particulier reproché un manque de transparence dans la communication et une perte de motivation suite à ses problèmes de santé.

Pour le bien de la Compagnie et en vue d'assurer sa pérennité, le Capitaine Castella a pris la difficile décision de se retirer en laissant le soin à l'Etat-major d'assurer le fonctionnement de la Compagnie.

Durant les six années de commandement, le Capitaine Castella s'est dépensé corps et âme pour la Compagnie, souvent au détriment de sa famille et de sa santé. Les Autorités communales, ainsi que l'Etat-major lui expriment leur reconnaissance pour son engagement et son dévouement, tout en lui souhaitant bonne chance et plein succès dans les nouveaux projets qui s'offrent à lui.

L'Etat-major continuera à assumer les responsabilités qui lui incombent. Le commandement sera assuré ad intérim par le Lieutenant Christophe Imhoos.

Les parties signataires à la présente déclaration s'engagent à s'en tenir exclusivement au contenu de celle-ci, dans un esprit de respect et de reconnaissance mutuels.

Madame Catherine KUFFER, Maire:

Monsieur Samuel CASTELLA, Capitaine démissionnaire :

Pour l'Etat-major de la Cp. 50, Lt. Christophe IMHOOS :

Vandœuvres, le 7 mars 2013

- Mme le Maire : c'est donc une étape qui se termine, non seulement pour le commandant de la Compagnie, mais aussi pour la Compagnie elle-même. Une nouvelle étape transitoire s'ouvre, elle sera certainement longue. Il y aura un état-major renforcé et il faudra faire en sorte de consolider l'effectif, qui sera, à la fin de l'année, de 14 membres. Tout cela n'est pas le résultat de la volonté de détruire un homme ni de mettre en avant des egos. Il y a déjà un certain temps qu'il y avait des tiraillements au sein de l'état-major. Le but de cette décision est de permettre à la compagnie de retrouver une certaine stabilité et un fonctionnement qui ne nécessite pas de fréquentes interventions de la hiérarchie, qu'elle soit communale ou cantonale. C'est aussi l'occasion de mettre en œuvre le projet de fusion qui permettra de vivre des moments rassembleurs. Notre rôle d'élus est d'assurer le nouvel état-major, la compagnie et le commandant ad intérim de notre soutien, comme on l'a toujours accordé à l'état-major et au commandant, lorsque c'était M. CASTELLA. Je n'ai été personnellement été que le réceptacle de plaintes sur le fonctionnement. Je n'ai donc pas le droit de juger quoi que ce soit, ni les personnes, ni les faits, n'ayant rien constaté par moi-même. Il arrive un moment où, au-delà des considérations humaines, le rôle des élus est d'assurer la sécurité et l'intérêt public. Je n'ai fait que prendre acte d'une démission dans des circonstances difficiles. Ce départ est digne et volontaire. Nous souhaitons que tout se déroule dignement, pour la compagnie, pour M. CASTELLA et pour la commune. Quand tout se sera calmé, nous ne manquerons pas de remercier M. CASTELLA pour son engagement fort et entier pendant de très nombreuses années, souvent au détriment de sa famille. L'exécutif lui exprime d'ores et déjà sa gratitude et lui souhaite bonne chance pour les autres expériences qu'il vivra.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je propose le huis clos.
- Mme la présidente propose d'entendre le lieutenant de la Compagnie, ensuite de voter sur l'entrée en matière pour la discussion immédiate, puis de voter sur le huis clos.
- M. IMHOOS :
 - J'interviens en tant que lieutenant et non pas en tant que conseiller ou président du conseil. La compagnie a traversé une crise importante. Cela a été difficile, mais nous avons trouvé une solution de sortie de crise. J'aimerais malgré tout remercier le commandant CASTELLA, ainsi que son épouse pour le soutien apporté dans cette fonction, et reconnaître son engagement par le passé.
 - Que veut dire commandant ad intérim ? Mon but n'est pas de faire l'école de commandant. Mon but est de sortir de la crise, d'assurer la pérennité de la Compagnie. Le problème de recrutement n'est pas nouveau. Il faut assurer la pérennité de la Compagnie qui ne pourra se faire sans une fusion ou un regroupement. Nous sommes en discussion avec la compagnie de Choulex pour une fusion après un rapprochement. Nous avons aussi des discussions avec Cologny pour également un travail en intercommunalité. Mon engagement est de stabiliser la situation, de renforcer les liens

avec nos partenaires, les autorités politiques et la population. Il faudra aussi travailler sur le renforcement de l'effectif, nous avons 14 sapeurs en fin d'année. La garantie dont je dispose est un état-major soudé et responsable. Nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire où chacun a pu exprimer son ressenti et donner quittance des difficultés de chacun. Je vous rassure sur l'unité des sapeurs. Il n'y a pas de clan, chacun se rend compte de la situation et sait qu'il faut y faire face ensemble. J'ai également le soutien de Mme le Maire et de la sécurité civile, dans cette voie. Ainsi je suis prêt d'assurer le commandement ad intérim, sur une période de deux à trois ans au maximum.

- Mme la présidente propose le vote d'entrée en matière pour une discussion immédiate.

L'entrée en matière pour une discussion immédiate est acceptée par 10 voix favorables, 2 oppositions, aucune abstention.

- Mme la présidente met au vote la proposition de huis clos : 0 oui, 3 non.
- M. J.-P. GARDIOL : je ne connaissais pas le secteur des sapeurs-pompiers communaux et me suis plongé dans le règlement. J'ai quelques questions par rapport à cette résolution et à la nomination au grade de premier lieutenant de M. IMHOOS. M. IMHOOS était lieutenant et on l'a nommé premier-lieutenant, j'aimerais savoir s'il remplit les conditions. Selon le règlement, la promotion au grade de premier-lieutenant intervient après cinq ans de service au titre de lieutenant, pour autant que les qualifications le permettent. Je pense que M. IMHOOS a depuis plus de cinq ans le titre de lieutenant.
- M. IMHOOS : je le suis depuis 2006.
- M. J.-P. GARDIOL : M. IMHOOS ne peut pas être capitaine, puisqu'il n'a pas fait deux ans de service à titre de premier-lieutenant.
- Mme CHRISTE : il aura la fonction de commandant, mais pas le grade de capitaine.
- M. IMHOOS : il n'est pas question que je sois capitaine, je serai commandant ad intérim en remplacement d'un capitaine démissionnaire. C'est la procédure en général suivie, le commandant ad intérim assure l'intérim sur une certaine période. Il n'est pas question que cette fonction soit automatiquement commutée en un grade de capitaine.
- M. J.-P. GARDIOL : M. IMHOOS est déjà débordé, il a de la peine à venir aux commissions du conseil municipal comment va-t-il assurer les gardes ? J'ai un certain doute. Vous comprendrez que vu nos doutes et notre situation, nous nous abstiendrons.
- M. IMHOOS : la question est importante et mérite que j'y réponde. Concernant ma présence aux commissions, vous savez qu'il m'est difficile d'assister aux commissions à midi. S'agissant de la responsabilité que je suis prêt à endosser, je vous rappelle que les pompiers volontaires sont engagés la semaine de 19 h à 6h le week-end de 19 h le vendredi soir à 6h le lundi matin. Il n'y a pas d'intervention obligatoire la journée, ce qui n'empêche pas d'être au courant de toutes les interventions et de pouvoir faire le lien avec la centrale d'alarme. Cela fait un certain nombre d'années que j'ai secondé le capitaine, j'ai assuré une partie des piquets, je connais la compagnie. Elle ne se limite pas au seul commandant. Les piquets seront renforcés par une collaboration resserrée avec Choulex et une collaboration intercommunale avec Coligny.
- Mme le Maire : pour répondre à votre question, il est vrai que ce n'est pas clair dans la loi lorsqu'on ne connaît pas spécialement le domaine. J'ai moi-même dû me renseigner auprès de la sécurité civile. Le poste ad intérim a existé pendant de longs mois à Laconnex. C'est une fonction que l'on rencontre assez régulièrement. M. GYSLER, inspecteur général du feu, dit que « nécessité fait loi ». Nous avons besoin d'un commandant. Si M. IMHOOS ne se proposait pas, la sécurité civile devrait elle-même assurer l'intérim. Alors pourquoi le

nommer premier-lieutenant ? Cela fait sept ans que M. IMHOOS est lieutenant. Le grade de premier lieutenant aurait dû lui être remis depuis longtemps. Le lui donner ce soir, c'est reconnaître qu'il a droit à ce grade, le remercier de cet engagement et asseoir son autorité. Par rapport aux piquets, M. IMHOOS les assume parfaitement de longue date. Cela montre la nécessité de renforcer l'état-major, de nommer d'autres sapeurs à des grades supérieurs permettant d'entrer dans l'état-major.

- M. IMHOOS : c'est en cours, deux sapeurs vont faire l'école de sous-officier.
- Mme de LISLE-SARASIN : M. IMHOOS dit assurer l'intérim pendant deux ou trois ans, n'est-ce pas un peu long ?
- M. IMHOOS : trois ans est un maximum. Le but est de conduire la compagnie sur ce long chemin de regroupement et de fusion. Mais le scénario prévu peut être plus rapide, d'autres options peuvent être trouvées. Je ne suis pas là pour m'installer, mais je préfère être assez clair et honnête en donnant un espace-temps maximum. L'objectif est de stabiliser la situation et de trouver des issues à cette situation ad intérim le plus rapidement possible mais en respectant les procédures et en s'assurant que la compagnie puisse assurer sa mission seule ou en regroupement.

RÉSOLUTION

Démission et nomination ad interim du Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres

Vu la démission de M. Samuel Castella, Capitaine et Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, au 8 mars 2013,

Vu la décision de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, dans le but de remplacer M. Castella, de proposer à ses Autorités la nomination de :

Monsieur Christophe Imhoos, né le 17 juin 1959,

à la fonction de Commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres et au grade de Premier-lieutenant, avec effet rétroactif au 8 mars 2013.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité par le Maire,

Vu que M. Christophe Imhoos remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de Premier-lieutenant,

Vu que cette nomination ad intérim et cette promotion prennent effet rétroactivement au 8 mars 2013,

Vu les articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal
DECIDE,**

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

1. d'accepter avec honneurs et remerciements pour les services rendus, la démission au 8 mars 2013 du Capitaine Samuel Castella de sa fonction de Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres ;

2. d'approuver la proposition de nommer M. Christophe Imhoos, né le 17 juin 1959, au grade de Premier-lieutenant et Commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, dès le 8 mars 2013, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité.

- Mme la présidente ad intérim passe la parole au président du conseil municipal.
- M. DESPLAND : je propose d'applaudir le commandant démissionnaire pour son engagement très efficace.

7. Questions écrites ou orales

- M. J.-P. GARDIOL : où en est le projet de surveillance par et pour les habitants ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cela avance, il y a une ou deux communes pilotes. Nous avons fixé une réunion de présentation avec toute la population le 21 juin 2013.
- M. J.-P. GARDIOL : concernant les graffiti, il y en a de plus en plus. On avait parlé d'une société qui emploie des handicapés, quitte à demander une participation des propriétaires pour les aider à nettoyer leurs murs.
- Mme le Maire : à l'époque où nous en parlions (mauvais résultats 2011), nous n'avions pas les moyens de participer au nettoyage des murs pour les propriétaires. Nous voulions faire la promotion et l'intermédiaire entre les propriétaires pour que ces murs soient nettoyés par les Ateliers Feux-Verts. Nous allons les rencontrer prochainement à ce sujet.
- M. J.-P. GARDIOL : nous avons reçu un tous-ménages concernant le déblaiement de la neige. J'ai trouvé cette notice peu sympathique. Nous sommes là pour aider les habitants. Si quelqu'un a besoin d'un petit coup de lame, je trouverais bien qu'on leur propose de les aider. Liée à cette question, nous installons des coussins berlinois pour la sécurité, mais certaines routes ne sont pas salées. C'était très dangereux avec les chutes de neige sur certains chemins pour les piétons et les automobilistes. Je demande une politique cohérente de la sécurité. Si l'on installe des coussins berlinois, salons aussi les chemins communaux. Le jour où un enfant est tué parce qu'une voiture a dérapé faute de sel, nous aurons des soucis.
- M. FOËX : c'était une mesure initiée il y a pas mal de temps, prenant exemple sur plusieurs communes vaudoises ou valaisannes, mais aussi genevoises, comme Veyrier. Elles avaient décidé de ne plus saler leurs chemins. Il n'y a pas eu beaucoup d'opposition. Cela fonctionne bien pour autant qu'il y ait un bon déblaiement. Je suis un petit peu revenu en arrière devant les quelques plaintes en me contentant de demander aux cantonniers de ne

pas saler les chemins qui n'ont pas de forte déclivité, qui sont complètement horizontaux. Pour l'instant, on en reste à ces dispositions. Il n'y a pas eu d'accident notable causé par cette décision de ne pas saler les chemins qui sont blancs. Veyrier ne sale aucun chemin de la commune et ne déblaye que ceux qui sont en pente. En comparaison, nous ne sommes pas si radicaux que cela. Par ailleurs, il n'y a pas de coussin berlinois sur les chemins non salés. C'est une question qui peut être débattue à nouveau, je ne suis pas un irréductible. C'étaient des mesures environnementales et pour faire des économies, une expérience menée depuis pas mal de temps.

- Mme le Maire :
 - J'aimerais revenir sur les critiques concernant le déneigement. À l'entrée de l'hiver prochain, nous enverrons à nouveau un tous-ménages. Les cantonniers sont prêts à aider pour les chemins privés, mais leur premier travail est de débayer les chemins communaux de façon à satisfaire tout le monde. Il faut savoir qu'ils sont convoqués par le canton (alertes météo). Un employé a travaillé 14 heures d'affilée, chaque fois qu'il rentrait, il devait repartir. Je dois veiller à la sécurité du personnel. Les gens ont exprimé leur mécontentement contre le petit bourrelet que créent les cantonniers en passant avec le chasse-neige. Il faut rappeler que la loi exige du propriétaire qu'il débayer le long de sa propriété. Bien sûr que ce n'est pas la réalité puisque nos cantonniers font leur travail et cela est normal. Mais il y a des demandes exagérées des propriétaires.
 - Par rapport à la sécurité, les gens doivent adapter leur manière de circuler, et aussi leurs chaussures aux intempéries hivernales. Le tous-ménages ne se voulait pas désagréable. Il s'agissait de rappeler que le premier devoir des cantonniers est de débayer les grands axes communaux et les trottoirs. Il y a beaucoup de travail. Ils doivent aussi pouvoir se reposer et faire le maximum en toute sécurité. Le propriétaire doit assumer sa responsabilité et le conducteur adapter sa vitesse aux circonstances.
- M. FOËX : les trottoirs sont salés, les conducteurs doivent adapter leur vitesse aux conditions hivernales.
- Mme CHRISTE : et pourquoi ne pas utiliser du gravier ?
- M. FOËX : j'ai toujours eu l'intention de mettre du gravier, il m'a été répondu que ce n'était pas possible, à cause des canalisations. À croire que les communes valaisannes ne sont pas équipées de canalisations.
- Mme VERMEIL : nous parlons ici de situation exceptionnelle et surtout occasionnelle. Il faudrait regarder si exceptionnellement on ne peut pas mettre du gravier. Je ne crois pas que cela bouchera les canalisations.
- M. SCHMITZ : il y a effectivement certains chemins avec du sol stabilisé où la lame ne passe pas. Certains habitants qui ont eu énormément de neige se sont plaints pour cela aussi.
- M. FOËX : le chemin de l'Abri est le seul chemin qui soit encore en stabilisé et où il y a des riverains. Le chemin de la Blanche n'est pas encore en stabilisé. Finalement les cantonniers sont passés. Il y a des pays qui ont des problèmes plus graves. Ici le moindre dysfonctionnement climatique est vécu comme quelque chose de terrible, soyons un petit peu adultes. Nous allons vers des hivers de plus en plus rudes, avec le réchauffement climatique.
- Mme le Maire : j'aimerais que l'on ait de la compréhension et de l'indulgence pour le personnel qui fait le maximum.
- Mme CHRISTE : dans des cas extrêmes, ne faudrait-il pas employer d'autres personnes ?
- M. FOËX : nous avons engagé l'entreprise PRADERVAND pour seconder les cantonniers.

8. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant

9. Propositions individuelles et questions

Néant

10. Date de la prochaine séance

- séance n° 15 : lundi 13 mai 2013 à 19h30

11. Divers

- Mme CHRISTE : vous avez sans doute lu dans la Tribune qu'un pompier est décédé en décembre, laissant sa femme et trois enfants. Il y a eu un élan de solidarité. Je passe la parole à Mme CASTELLA.
- Mme CASTELLA : sa femme ne s'en sort plus financièrement. Sa sœur a contacté l'émission *Tous ensemble*, de TF1. Ils ont commencé les travaux il y a deux semaines. Nous sommes allés faire à manger vendredi à midi. Nous étions entre 50 et 60 bénévoles. Il y a beaucoup de succès et tout se passe bien. J'aimerais remercier la mairie d'avoir sponsorisé le repas.
- M. le président :
 - Concernant le droit d'opposition des communes genevoises aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG, je vous présente la décision qui a été prise à l'unanimité, moins une opposition, d'octroyer à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, une subvention de Fr. 50'000.- à titre de participation à l'organisation de la septième conférence européenne des villes durables. Elle aura lieu du 17 au 19 avril prochain. 1'500 maires, élus locaux, experts, représentants de l'Union européenne, d'Etats, d'entreprises et de la société civile se réuniront pendant trois jours, afin de débattre et d'échanger sur divers thèmes liés au développement urbain durable. Y a-t-il une opposition à cette subvention de Fr. 50'000.- ? Ce n'est pas le cas, le droit d'opposition de la commune ne sera donc pas exercé.
 - La commune de Bernex organise la 36ème Course pédestre à travers le coteau. Dans ce cadre aura lieu la course des conseillers municipaux, le 20 avril. Vous pouvez vous inscrire.
 - Concernant la sortie du conseil municipal, on m'avait chargé d'y réfléchir. L'idée serait de partir deux jours, le vendredi et le samedi, avant l'été. La sortie serait limitée aux conseillers municipaux, sans les conjoints. L'endroit reste à définir, je reviendrai à vous avec des propositions.
- Mme CHRISTE : avant l'été, cela fait trois mois, cela me semble trop tôt.
- M. le président : alors reportons à septembre-octobre.
- M. VOUTAT : je propose que l'on installe une poubelle pour la récupération du papier à côté des boîtes postales et que l'on demande à la boulangerie de mettre un cendrier à l'extérieur du commerce. Les gens jettent beaucoup de choses par terre avant d'y entrer.
- M. FOËX : la commission Environnement se réunira le mardi 9 avril prochain, à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Christophe IMHOOS